



CONSULTATIONS INDIVIDUELLES

ENGAGEMENT RECIPROQUE

La pratique de l'hypnose moderne relève, selon les applications, de la relation d'aide, de la pédagogie, de la pratique de bien-être et de développement personnel ou du conseil en communication. Devant l'absence de cadre et la diversité des approches proposées par les différents praticiens en exercice, il est important d'éclaircir quelques points fondamentaux qui constituent les conditions d'engagement réciproque de tout accompagnement entrepris dans notre cadre. Ces conditions sont aussi bien des aspects éthiques que des détails très concrets tout aussi nécessaires au bon fonctionnement de nos services.

I. L'hypnose non médicale.

1. L'hypnose en tant que telle et telle que nous la pratiquons n'est pas un acte médical. Elle ne saurait se substituer à un suivi médical (dont psychiatrique).

2. Les actes d'accompagnement hypnotique ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale. Certaines mutuelles peuvent rembourser une partie de séances.

3. Votre hypnotiste peut, dans certains cas, vous demander de prendre contact avec un psychiatre ou un médecin généraliste. Avant ou pendant un accompagnement par l'hypnose, il peut arriver que votre hypnotiste juge de la nécessité pour vous de consulter un médecin. Sans obligation pour vous, un refus pourra toutefois justifier la rupture du suivi, dont vous serez informés par écrit.

4. Je me réserve le droit de vous demander de présenter un avis favorable rédigé par un médecin référent sur papier à en-tête d'un accompagnement complémentaire par hypnose.

5. Toute personne suivie médicalement est encouragée par l'hypnotiste à poursuivre son suivi médical conformément aux prescriptions (de rendez-vous et de soins) du médecin. Ayant veillé à ce que vous soyez informés de ma position sur le sujet, je décline toute responsabilité en cas de choix de votre part contraire à un avis médical ou en cas de refus d'une aide médicale.

6. Il existe un usage médical de l'hypnose. Il existe également des médecins qui pratiquent l'hypnothérapie, et notamment des actes de psychothérapie par l'hypnose, à part de leur exercice de la médecine. J'insiste sur le fait de distinguer la relation d'aide et d'accompagnement d'un usage médical. Il s'agit d'un même outil mais appliqué différemment pour une aide différente et potentiellement complémentaire.

II. L'hypnose comme démarche rationnelle et refus de l'idéologie.

1. La pratique de l'hypnose que je vous propose est une méthode de communication, d'écoute, d'adaptation, de suggestions, basée sur des connaissances rationnelles dans les domaines concernés.

2. La pratique de l'hypnose que je vous propose n'est en aucun cas une démarche de spiritualité et n'est reliée à aucune idéologie ou théorie philosophique, métaphysique, morale ou religieuse qui dépasse le cadre de la raison scientifique et du bon sens.

3. Je m'inscris dans une continuité de connaissance et de pratique de l'hypnose qui ne considère pas comme valides les dérives "new-age" voire sectaires de certaines pratiques de l'hypnose et de l'hypnothérapie.

4. Je condamne avec vigueur et sans réserve le charlatanisme, les dérives idéologiques, les pseudo-sciences, les pratiques déviantes, illégales ou immorales.

5. Je condamne avec vigueur et sans réserve l'exercice illégal de la médecine et l'empiètement sur des disciplines strictement encadrées.

6. Les explications données sur ce site sont très simplifiées et n'ont aucune vocation scientifique.

III. La place des résultats.

1. Bien que d'une efficacité avérée, la pratique de l'hypnose ne saurait engager l'hypnotiste à une obligation de résultat.

2. Un accompagnement hypnotique n'est pas un service "satisfait ou remboursé".

3. Bien que facilitant largement les changements à un niveau inconscient, l'hypnose n'est pas un remède miracle ou un coup de baguette magique. Elle demande une implication réciproque et constitue un vrai travail sur soi. L'hypnose n'est qu'un complément pour faciliter une démarche qui relève de votre responsabilité.

4. Je condamne avec vigueur et sans réserve tout discours visant à présenter l'hypnose comme un remède miracle ou une démarche magique, ainsi que tout discours visant à garantir un résultat donné dans un temps donné.

5. Du fait de la nature du travail et de la variabilité de l'esprit humain, le nombre de séances

nécessaires à l'obtention des résultats souhaités ne peut pas être évalué à l'avance. Toutefois, votre hypnotiste peut vous fournir une fourchette basée sur son expérience, sans que cette information ne l'engage à limiter le suivi.

IV. L'hypnose pédagogique, la pédagogie de l'hypnose, et l'hypnothérapie.

1. Les séances individuelles ne sont pas des formations professionnelles à l'hypnose.

2. Les activités pédagogiques qui peuvent être proposées dans le cadre des séances individuelles consistent en un apprentissage personnel des états hypnotiques, des phénomènes hypnotiques et des techniques d'auto-hypnose et n'offrent pas de compétence à la pratique de l'hypnose sur autrui, ni a fortiori de compétence à l'exercice professionnel de l'hypnose. Pour vous former à l'hypnose, visitez la partie du site consacrée à l'auto hypnose.

3. L'accent est mis sur la distinction des pratiques non thérapeutiques de l'hypnose et de l'hypnothérapie elle-même. Votre hypnotiste référent, Aurore Marchetti, met sa compétence et son expérience à votre service pour vous proposer des accompagnements et des entraînements à l'hypnose dans différents cadres pédagogiques et de développement personnel, aussi bien que dans le cadre d'une relation d'aide.

4. Dans la pratique que je vous propose, l'hypnose est au cœur d'une démarche d'accompagnement de fond qui se présente comme un système compréhensif et non seulement comme un outil d'appoint.

V. Absences, retards, annulations et temps de séances.

1. Honorez vos rendez-vous. Arrivez à l'heure, voire quelques minutes en avance. Faites tout votre possible pour cela.

2. En cas d'impossibilité majeure de vous rendre au rendez-vous, informez-moi le plus tôt possible afin que je puisse attribuer le créneau à une autre personne.

3. En cas d'impossibilité de dernière minute, prévenez-moi également afin que je puisse disposer de ce temps.

4. En cas d'absence non prévenue à un rendez-vous : pas de panique, cela peut arriver. Dans la plupart des cas, ma porte vous restera ouverte et nous continuerons à travailler ensemble à votre accompagnement. Contactez-moi pour que nous convenions d'un autre rendez-vous. Je ne vous demanderai pas de justifier votre absence ni de vous excuser.

5. Dans certaines circonstances, en cas d'absence non prévenue, je me réserve le droit de ne pas vous donner d'autre rendez-vous et d'interrompre le suivi.

6. Je pourrai vous informer par téléphone d'un désistement afin de vous proposer un créneau supplémentaire.

7. Vous êtes invités à vous rendre à l'adresse du cabinet à l'heure exacte du rendez-vous et à vous installer dans la salle d'attente. Si vous arrivez très en avance, vous pouvez m'envoyer un message au 06 62 18 90 94, et selon ma disponibilité, je pourrai profiter de votre avance pour avancer l'heure de votre rendez-vous.

8. D'une manière générale, la durée de la séance est laissée à l'appréciation de l'hypnotise. Les séances durent environ 1 heure. Prévoyez un créneau d'une heure et demie. Aucune réclamation sur le temps de la séance ne sera jugée recevable, ni même sur un éventuel retard du début de la séance, dans la limite du bon sens.

9. Votre hypnotiste peut annuler ou déplacer un rendez-vous. Cela n'interviendra qu'en cas de nécessité absolue, et je vous remercie par avance de votre compréhension.

VI. Les motifs d'interruption du suivi.

1. Je me réserve le droit d'interrompre un suivi et de refuser une séance sans justification. Toutefois, le cas échéant, je m'efforcerai de vous communiquer les raisons de ce choix par écrit.

2. Tout défaut de paiement ou paiement partiel justifie l'arrêt immédiat du suivi.

VII. Le tarif des séances.

1. Le tarif des séances est affiché sur le site internet et disponible sur simple demande.

2. Le paiement s'effectue par chèque, espèces ou virement (dans un délai de 7 jours au maximum après la consultation) à votre demande.

3. Aucune réduction ne pourra être négociée lors de la séance, ni au début ni à la fin de celle-ci.

4. Les tarifs sont régulièrement ajustés. Le cas échéant, les personnes déjà engagées dans un suivi et n'ayant pas interrompu ce suivi depuis plus de deux mois ne seront pas affectées par l'augmentation et continueront d'être soumises au tarif antérieur jusqu'à la fin de leur suivi.

5. Toute séance commencée est due sauf problème de connexion.

VIII. Le lieu des séances.

1. Le lieu de consultations est accessible aux personnes à mobilité réduite. Si vous avez besoin d'aide pour accéder, contactez-moi.

2. Une salle d'attente est à votre disposition et dans laquelle je vous invite au calme pour le respect de tous et toutes.

3. Le parking est réservé aux professionnels. Je vous invite à vous garer dans les alentours.

4. Des toilettes sont à votre disposition sur le palier.

5. L'assurance professionnelle contractée pour l'exercice professionnel s'applique à tous les lieux d'exercice.

IX. Informations médicales.

1. Toute personne infectée par une maladie contagieuse, même ordinaire, ou pouvant présenter un risque quelconque pour l'hypnotiste est tenue de l'en informer lors de la prise de rendez-vous ou au début de la séance.

2. Il est de votre responsabilité d'informer votre hypnotiste des traitements que vous suivez et des avis que vous avez reçus dans le passé de la part de médecins et de psychologues. Ces informations, qui

ne sont pas exigibles, seront tenues pour absolument confidentielles et ne feront pas l'objet d'une transcription écrite.

X. L'engagement verbal.

1. La présente charte a été rédigée par votre hypnotiste référent, Aurore Marchetti, qui engage par cette démarche son intégrité et son honneur, et qui reste à votre disposition pour en discuter avec vous et vous donner toutes les informations complémentaires.

2. Cette charte peut faire l'objet d'ajustement et de modifications en respect avec son orientation actuelle. Vous êtes donc encouragés à vous y rendre régulièrement pour prendre connaissance de ces modifications. La date de modification sera indiquée en haut de la page.

3. Si vous le souhaitez, je peux vous procurer un exemplaire papier des informations communiquées sur la présente page.

4. En prenant rendez-vous, vous confirmez être parfaitement au courant de ces informations et accepter les conditions de l'engagement réciproque. La prise de rendez-vous représente un engagement verbal en conformité avec la présente charte.